



CATEGORIE:

- EAM/EAF (2009-2010)
- POF/POM (2007-2008)
- BEF/BEM (2005-2006)
- MIF/MIG (2003-2004)
- CAF/CAG (2001-2002)
- JUF/JUM (1999-2000)
- ESF/ESM (1996-1998)
- SEF/SEM (1979-1995)
- MASTER (1978 et avant)
- ATHLE SANTE ou RUNNING

Renseignements

Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Nationalité :

Tel fixe : Mobile du licencié :

Mobile des parents : (pour les mineurs) :

Adresse e-mail obligatoire :

(Écrire lisiblement; elle sera utilisée pour la diffusion de la licence par la FFA)

Renouvellement : Numéro de licence :

Le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de **6 mois** à la date de prise de la licence.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Autorisation de prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Assurances

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées page 4 du présent dossier d'inscriptions et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances.

Autorisations Parentales

Je, soussigné,, en ma qualité de(père, mère, représentant légal) autorise l'éducateur de l'Iroise Athlétisme à procéder à l'admission de mon enfant dans un établissement de santé s'il présente un traumatisme pendant la pratique de l'athlétisme nécessitant une prise en charge hospitalière.

J'autorise également les praticiens de l'établissement de santé à pratiquer tous les examens complémentaires et le cas échéant toute intervention chirurgicale ou anesthésie générale si l'état clinique de mon enfant le nécessite.

Allergies ou contre-indication à certains médicaments :

En cas d'urgence médicale, je suis joignable aux numéros de téléphone suivants :

.....

Autorise mon enfant né en 2006 ou avant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition sous ma responsabilité,

N'autorise pas mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition (**l'absence de réponse vaut refus**).



Droit à l'image/ Informatique et liberté (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Pays de Brest Athlétisme/Iroise Athlétisme à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial pour une durée de 4 ans.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

A le.....

Signature des parents, du représentant légal ou de l'athlète majeur



Le Pays de Brest Athlétisme, section de l'Iroise Athlétisme, accueille des jeunes à partir de 7 ans et les adultes de tout âge désirant pratiquer l'athlétisme en compétition; ils seront licenciés à la Fédération française d'athlétisme.

Catégories	Années de naissance	Prix	Jours et horaires d'entraînement
Eveil Athlétique	2009-2010	98.00€	Mercredi de 15h30 à 17h30
Poussins Poussines	2007-2008	98.00€	Mercredi de 15h30 à 17h30
Benjamins Benjamines	2005-2006	104.00€	Mercredi de 17h00 à 19h00 Vendredi de 17h30 à 19h00
Minimes	2003-2004	104.00€	Mercredi de 17h00 à 19h00 Vendredi de 17h30 à 19h00
Cadets Cadettes	2001-2002	111.00€	Mardi de 18h00 à 20h00 Jeudi de 18h15 à 20h00 Dimanche de 10h00 à 12h00
Juniors	1999-2000	111.00€	Mardi de 18h00 à 20h00 Jeudi de 18h15 à 20h00 Dimanche de 10h00 à 12h00
Espoirs	1996-1998	120.00€	Mardi de 18h00 à 20h00 Jeudi de 18h15 à 20h00 Dimanche de 10h00 à 12h00
Seniors	1979-1995	120.00€	Mardi de 18h00 à 20h00 Jeudi de 18h15 à 20h00 Dimanche de 10h00 à 12h00
Vétérans	1978 et avant	120.00€	Mardi de 18h00 à 20h00 Jeudi de 18h15 à 20h00 Dimanche de 10h00 à 12h00
Athlé santé Running		57.00€	Mardi de 18h00 à 20h00 Jeudi de 18h15 à 20h00 Dimanche de 10h00 à 12h00

En fonction des spécialités (à partir de cadet) les lieux d'entraînement peuvent changer, mais les horaires d'entraînement restent les mêmes.

FORMALITÉS :

- Un exemplaire de la fiche d'inscription dûment remplie et signée (nom et adresse des parents ou du tuteur, autorisation parentale, un engagement à la participation aux compétitions, ...).
- La fourniture d'un **certificat médical de moins de 6 mois** à la date de l'inscription avec la mention « **de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** » *uniquement pour les nouveaux inscrits et ceux n'ayant pas répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé.*

Le certificat médical fourni lors d'une prise de licence a maintenant une validité de 3 ans sous condition d'avoir répondu « Non » à toutes les questions du questionnaire de santé pour la saison suivante. La fédération adresse en fin de saison à chaque licencié un message lui expliquant comment remplir ce questionnaire de santé (questionnaire accessible sur l'espace adhérent de de la FFA <http://www.athle.fr/acteur/> l'identifiant est le numéro de licence, le mot de passe peut être demandé).

Un certificat médical est indispensable si :

- La demande concerne une 1^{ère} licence.
- Le certificat médical a plus de 3 ans.
- Le questionnaire de santé n'est pas rempli.



- Une réponse Oui à une question du questionnaire de santé.
- Vous avez précisé votre refus de remplir le questionnaire.
- Le règlement du montant de la cotisation en espèces, par chèque bancaire ou chèques vacances ; un paiement fractionné est possible.
- Un tarif dégressif de 5€ sera appliqué pour une famille à partir de la 2^{ème} licence FFA la moins élevée pour la saison en cours.
- **Le chèque sport de 15 € offert les années précédentes par la région Bretagne pour certaines tranches d'âge n'existe plus**
- **Suite à l'inscription de l'athlète, un message à l'adresse mail fournie dans le dossier vous sera transmis par La Fédération ; il contiendra un document sur les assurances et un document contenant la licence ; ce dernier est à imprimer et à conserver.**

ASSURANCES

(Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

Le Pays de Brest Athlétisme souscrit à l'assurance proposée par la Fédération Française d'Athlétisme, par l'intermédiaire de LA SAUVEGARDE, assureur :

- Assurance club : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,50 euro TTC (déjà inclus dans le prix de la licence)
- Assurance des licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60€ TTC. **Cette assistance est prise par défaut pour tous les licenciés à la prise de licence.**

CONTACTS:

Président du Pays de Brest Athlétisme section de l'Iroise Athlétisme :

DUPONT Frédéric : Tél : 06.82.23.09.54, mail : fredericdupt@aol.com

Secrétaire :

DUPONT Pascale : Tél : 06.70.06.70.18, mail : fredericdupt@aol.com

Site sur lequel des renseignements peuvent être trouvés tout au long de l'année (informations, compétitions, articles,...) : <http://paysdebrestathletisme.fr/>